

Q7---

## Montlaur Une assemblée générale très suivie par les gymnastes volontaires



■ Le club de gym a le vent en poupe.

Le club de gymnastique volontaire de Montlaur se porte plutôt bien. Cette année le nombre de personnes licenciées est de 69 dont 26 enfants. Les cotisations passent à 110 € et celles des enfants ne bougent pas. Sur cette somme, 28 € sont dévolus à la licence, le reste servant à payer l'animatrice. Un petit rappel concernant les horaires : pour les enfants, les séances ont lieu le mardi de 16 h 45 à 17 h 45 et de 18 h à 19 h. Pour les adultes, c'est le mardi de 14 h à 15 h et de 20 h à 21 h ainsi que le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30. Le club a participé à diverses activités parmi lesquelles la randonnée téléthon en décembre. À cette occasion, 131 ont été récoltés et reversés dans l'escarcelle de l'œuvre caritative. En avril, une randonnée a été organisée en partenariat avec l'école du Rougier. Au départ de celle-ci, un hommage a été rendu à Dominique Foa devant le panneau réalisé avec les enfants. Près de soixante-dix personnes ont participé à la marche, ce qui a rapporté la somme de 134 €. La randonnée s'est terminée autour d'un goûter au bord du Dourdou avec remise de prix aux enfants après les jeux auxquels ils venaient de participer. Une tombola gratuite a fait un heureux

parmi les adultes. Tout le monde a fort apprécié les goûters préparés dans les familles et les boissons offertes par la mairie. Ces animations qui dépassent le cadre strict de l'activité sont primordiales car elles viennent ancrer davantage le club dans la vie du village. Au mois de juin, une démonstration des enfants dirigés par l'animatrice a eu beaucoup de succès. Là aussi une petite collation a permis à tous de se retrouver autour d'un verre. Pour clôturer la saison, le repas annuel s'est déroulé au restaurant l'Appalou. Il n'a pas été procédé à l'achat de matériel. Au niveau financier, 146 heures sont payées à l'animatrice pour un salaire annuel de 4 831 €. Le fait d'être en zone rurale défavorisée permet une exonération de charges d'environ sept cents euros par an, ce qui représente la valeur de dix cotisations adultes. Le seuil d'équilibre se situe à 55 adultes et 22 enfants. La mairie participe par le biais du prêt de la salle, chauffage compris. Pour le moment la situation financière est à peu près viable, mais dans l'avenir il faut continuer avec un nombre de licenciés équivalents pour faire perdurer l'activité.

Correspondant ML : 06 33 44 80 03